



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

SECRETARIAT GENERAL

Direction générale des ressources humaines

Sous-direction de la gestion des carrières

Bureau de gestion des carrières des personnels du second degré

DGRH B2-3

Arrêté du **16 JUIN 2022**

portant nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des professeurs de chaires supérieures.

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 68-503 du 30 mai 1968 modifié portant statut particulier des professeurs de chaires supérieures des établissements classiques, modernes et techniques ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant du ministre de l'éducation nationale et de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour l'élection des représentants des personnels aux comités techniques, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 29 novembre au 6 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2018 portant nomination des membres du bureau de vote électronique centralisateur de l'administration centrale et des membres des bureaux de vote électronique pour l'élection au comité technique ministériel de l'éducation nationale, à la commission administrative paritaire ministérielle des administrateurs civils et aux commissions administratives paritaires nationales ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des professeurs de chaires supérieures en date du 7 décembre 2018 ;

Vu le procès-verbal de répartition des sièges à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des professeurs de chaires supérieures en date du 12 décembre 2018,

Arrête :

Article 1er : Sont nommés membres de la commission administrative paritaire nationale du corps des professeurs de chaires supérieures, les représentants de l'administration et les représentants des personnels désignés ci-après :

A/ Représentants de l'administration

a) Membres titulaires

- Monsieur Vincent SOETEMONT, directeur général des ressources humaines, président
- Monsieur Marc ESTOURNET, chef de service, adjoint au directeur général des ressources humaines
- Madame Cécile BOURLIER, sous-directrice de la gestion des carrières
- Monsieur Dominique VIALLE, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières

b) Membres suppléants

- Monsieur Benoît MARTIN, attaché d'administration de l'Etat hors classe
- Monsieur Vincent CIMA, attaché principal d'administration de l'Etat
- Madame Annick CHAMORAND, attachée principale d'administration de l'Etat
- Madame Christelle SALAGNAC, attachée d'administration de l'Etat

B/ Représentants élus du personnel

a) Membres titulaires

- Monsieur Christophe SCHNEIDER - SNES-FSU
- Madame Armelle EXPERT - SNES-FSU
- Monsieur Loïc BERTRAND - SNALC
- Madame Nathalie MERCIER - SNALC

b) Membres suppléants

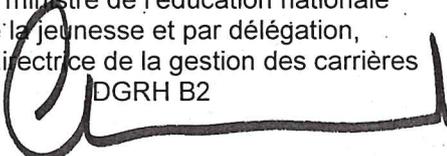
- Monsieur Pierre BOUISSOU - SNES-FSU
- Madame Anne-Laure JULIEN - SNES-FSU
- Monsieur Christophe REPPLINGER - SNALC
- Monsieur Matthieu RIGAUT - SNALC

Article 2 : L'arrêté du 13 avril 2021 portant nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des professeurs de chaires supérieures est abrogé.

Article 3 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **16 JUIN 2022**

Pour le ministre de l'éducation nationale
et de la jeunesse et par délégation,
La sous-directrice de la gestion des carrières
DGRH B2


Cécile BOURLIER
